

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	11	4	15

Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize du mois de février,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **10 février 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Christian BOUILLET (pouvoir à Myriam FANGET), Emmanuel BRION (pouvoir à Aurélien SICARD), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON), Agathe DORMANT.

Membres absents : Pascale LARRAN

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2023.02.16.06

OBJET : Mise en accessibilité du bâtiment mairie / école. Réaménagement de l'ancienne salle des fêtes. Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la collectivité en matière de mise en accessibilité des établissements recevant du public, et l'étude commandée au cabinet Art'Bel concernant le bâtiment mairie / école.

Le projet prévoit la transformation de l'ancienne salle des fêtes en salle de cérémonie de la mairie (l'actuelle n'étant pas accessible aux personnes à mobilité réduite) et en salle d'activité pour l'école.

Il indique que ces travaux, estimés à 292 568,17 € HT, peuvent ouvrir droit à des subventions régionales.

Il invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en salle des cérémonies et du conseil municipal, ainsi qu'en salle d'activité pour l'école.
- autorise M. le Maire à déposer une demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS



Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20230216-2023021606D0017-DE
Transmission n°ASCL_2_2023-02-27T17-55-32.00 (MI243435871)
Date de télétransmission : 27 février 2023
Date de réception préfecture : 27 février 2023